

Vaccin conjugué antipneumococcique (PCV13)

Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Visitez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination peut protéger à la fois les enfants et les adultes contre les **infections pneumococciques**.

L'infection pneumococcique est provoquée par des bactéries qui peuvent se propager d'une personne à l'autre par contact rapproché. Elle peut causer une otite (infection de l'oreille) et entraîner des infections plus graves :

- Des poumons (pneumonie),
- Du sang (bactériémie), et
- Des membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière (méningite).

La pneumonie à pneumocoques est plus fréquente chez les adultes. La méningite à pneumocoques peut provoquer la surdité et des lésions cérébrales. Elle tue environ 1 enfant sur 10 qui contractent la maladie.

Tout le monde peut contracter une infection pneumococcique, mais les enfants de moins de 2 ans et les adultes âgés de 65 ans et plus, les personnes présentant certaines affections médicales et les fumeurs sont le plus à risque.

Avant l'introduction d'un vaccin, on recensait aux États-Unis :

- plus de 700 cas de méningite,
- environ 13 000 infections du sang,
- environ 5 millions infections de l'oreille, et
- environ 200 décès

chez les enfants de moins de 5 ans, chaque année, des suites d'une infection pneumococcique. Depuis l'introduction d'un vaccin, les infections pneumococciques sévères chez ces enfants ont diminué de 88 %.

Environ 18 000 adultes âgés décèdent des suites d'une infection pneumococcique chaque année aux États-Unis.

Le traitement des infections pneumococciques par la pénicilline et d'autres médicaments n'est plus aussi efficace qu'auparavant, car certaines souches de pneumocoques sont devenues résistantes à ces médicaments. Cela rend la prévention de la maladie, à travers la vaccination, encore plus importante.

2 Vaccin PCV13

Le vaccin conjugué anti-pneumococcique (PCV13) protège contre 13 souches de bactéries.

Le vaccin PCV13 est couramment administré aux enfants âgés de 2, 4, 6, et 12-15 mois. Il est également recommandé pour les enfants et les adultes de 2 à 64 ans qui ont certains problèmes de santé, et pour tous les adultes de 65 ans et plus. Votre médecin peut vous renseigner.

3 Certaines personnes ne devraient pas recevoir ce vaccin

Toute personne ayant déjà présenté une réaction allergique potentiellement mortelle après avoir reçu une dose de ce vaccin, d'un précédent vaccin antipneumococcique appelé PCV7 ou de tout vaccin contenant l'anatoxine diphtérique (par exemple, DTaP) ne doit pas recevoir de PCV13.

Toute personne présentant une allergie sévère à l'un des composants de PCV13 ne devrait pas recevoir le vaccin. *Informez votre médecin si la personne à vacciner présente des allergies sévères.*

Si la personne qui doit se faire vacciner ne se sent pas bien, le professionnel de santé pourrait décider de reporter l'injection à une date ultérieure.

4 Risques d'une réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, comportent un risque de réactions. Elles sont généralement bénignes et disparaissent spontanément, mais des réactions graves sont également possibles.

Les problèmes signalés après une vaccination par PCV13 varient selon l'âge et la dose dans la série. Les problèmes les plus fréquemment signalés chez les enfants étaient les suivants :

- Après l'injection, environ la moitié des enfants ont présenté une somnolence, une perte temporaire d'appétit ou une rougeur ou une sensibilité au site d'injection.
- Environ 1 enfant sur 3 a présenté un gonflement au site d'injection.
- Environ 1 enfant sur 3 a présenté une légère fièvre, et environ 1 enfant sur 20 a présenté une forte fièvre (supérieure à 39 °C [102,2 °F]).



- Jusqu'à 8 enfants sur 10 environ sont devenus grognons ou irritables.

Les adultes ont signalé des douleurs, une rougeur et un gonflement au site d'injection ; et également une légère fièvre, de la fatigue, des maux de tête, des frissons ou des douleurs musculaires.

Les jeunes enfants qui reçoivent PCV13 en même temps que le vaccin antigrippal inactivé semblent présenter un risque accru de convulsions dues à la fièvre. Consultez votre médecin pour plus d'informations.

Problèmes pouvant se produire après toute vaccination :

- Il arrive que certaines personnes se sentent mal après une intervention médicale, y compris une vaccination. Rester en position assise ou allongée pendant 15 minutes après la vaccination peut contribuer à éviter une perte de conscience et les blessures dues à la chute. Informez votre médecin si vous êtes pris de vertiges, ou si vous présentez des changements dans la vision ou un bourdonnement dans les oreilles.
- Certains enfants plus âgés et des adultes ressentent une douleur intense au niveau de l'épaule, et ont des difficultés à bouger le bras où l'injection a été effectuée. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique sévère. Ces réactions dues à un vaccin sont très rares, estimées à environ 1 réaction sur un million de doses, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

La sécurité d'emploi des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

5

Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, comme des signes de réaction allergique sévère, une très forte fièvre ou un comportement inhabituel.

Les signes d'une réaction allergique sévère peuvent comprendre de l'urticaire, un gonflement au niveau du visage et de la gorge, des difficultés à respirer, une accélération du rythme cardiaque, des vertiges et de la faiblesse, survenant en général dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

DCH-0955F AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Translation provided by the Immunization Action Coalition

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique sévère ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 ou conduisez la personne à l'hôpital le plus proche. Autrement, appelez votre médecin

Les réactions doivent être signalées dans le Système de déclaration des réactions indésirables aux vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin devrait effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Internet du VAERS, à l'adresse suivante : www.vaers.hhs.gov, ou en appelant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une demande d'indemnisation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Internet du VICP, à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai imparti.

7

Comment puis-je en savoir plus ?

- Demandez conseil à votre professionnel de santé. Il pourra vous remettre la notice du vaccin ou vous indiquer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les Centres de contrôle et de prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Visitez le site Internet du CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/vaccines

Vaccine Information Statement PCV13 Vaccine

11/05/2015

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office Use Only



French

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.